



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2018-02 du 09 Août 2018

Vu l'article 11 de la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le projet de marche impériale fixée du 23 août au 2 novembre 2019,

À

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénonan, par la grâce de Dieu, décréte et décrète :

À

Article premier

À

L'Empereur institue et nomme par décret les ambassadeurs spéciaux lorsqu'une situation particulière exige qu'un représentant de l'Empire accomplisse une mission précise limitée ou non dans le temps.

À

Les ambassadeurs spéciaux agissent sous les ordres directs de l'Empereur et ne rendent compte qu'à la couronne.

Â

Les ambassadeurs spÃ©ciaux prennent rang aprÃ©s les ministres de lâ€™Empire.

Â

Article 2

Â

M. Emilio MULTARI est nommÃ© Ambassadeur SpÃ©cial chargÃ© de se rendre par marche Ã Rome par la Via Francigena, et dâ€™effectuer ainsi une reconnaissance prÃ©alable permettant Ã LL MM Lâ€™Empereur et lâ€™ImpÃ©ratrice dâ€™accomplir Ã leur tour cette marche en 2019.

Â

Â

Â

Article 3

Â

M. Emilio MULTARI, officier de lâ€™Ordre de lâ€™Excellence ImpÃ©riale, est investi dans le cadre de cette mission de lâ€™autoritÃ© impÃ©riale lui permettant de prendre toutes mesures utiles Ã lâ€™accomplissement de celle-ci ; il est Ã©galement titulaire, dans ce cadre, de la licence MMDTG, normalement dÃ©volue aux membres du SIRTAC et du GIPEBAC.

Â

Article 4

Â

M. lâ€™Ambassadeur SpÃ©cial Ã©tablira un rapport dÃ©taillÃ© de sa mission et accompagnera, en 2019, LL MM II durant tout le trajet jusquâ€™Ã Rome.

Â

Article 5

Â

Il sera dÃ©livrÃ© Ã M. lâ€™Ambassadeur SpÃ©cial un ordre de mission valant laisser-passer et lettre de crÃ©ance diplomatique.

Â

Â

Â

Â

Frank-Marc

Imperator et Rex

Â